2589 - La récompense de la lecture d’une traduction du saint Coran

question

En référence à la question n° 2237 Lecture de la sourate Yaassine au cours de la nuit du vendredi et au hadith que vous avez mentionné et selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : A celui qui lit une seule lettre du livre d’Allah un bienfait sera accordé et il sera multiplié par dix. Je ne dis pas alif laam mime constitue une lettre, mais je dis que alif est une lettre, laam est une lettre et mime en est une , je voudrais qu’on m’explique si ce hadith s’applique à celui qui lit une traduction du Coran (en anglais) pour bien comprendre ce qu’il lit.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous demandons à Allah de vous récompenser pour votre sollicitude. S’agissant de votre question, la récompense mentionnée dans le hadith est réservée à celui qui lit le Coran en arabe ; elle ne profite pas à celui qui lit une traduction du Coran dans une autre langue quelle qu’elle soit. Cependant, si on lit une traduction du Coran pour méditer sur son sens et tirer profit du contenu des versets, l’on sera bien récompensé pour cela. La récompense incombe à Allah. Le musulman reçoit une récompense pour la lecture d’un commentaire du Coran. Or la traduction est un commentaire. Mais rien ne prouve que le lecteur d’une traduction recevra la récompense mentionnée dans le hadith. La grâce divine est immense. Allah le sait mieux.